

Prise de position sur les deux initiatives contre les produits phytosanitaires

Contexte

Deux initiatives populaires contre les produits phytosanitaires (PPS) occupent actuellement le Parlement.

Il s'agit, d'une part, de l'initiative populaire « Pour une eau potable propre - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » (initiative pour l'eau potable). Elle exige que des paiements directs ne soient à l'avenir versés qu'aux exploitations qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, produisent sans recourir du tout aux antibiotiques à titre préventif et ne détiennent que le nombre d'animaux qu'elles peuvent nourrir avec le fourrage qu'elles produisent elles-mêmes.

Il s'agit, d'autre part, de l'initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » (initiative contre les pesticides). Ce texte demande d'interdire l'utilisation de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, dans la transformation des produits agricoles et dans l'entretien du territoire. Il réclame également l'interdiction d'importer des denrées alimentaires qui contiennent des pesticides de synthèse ou qui ont été fabriquées à l'aide de ces produits.

Rejet des deux initiatives

On comprend le souhait de nombreux consommateurs de disposer de davantage d'aliments exempts de produits phytosanitaires. Les membres de primavera sont par ailleurs parfaitement conscients de leur responsabilité envers les bases de la production en Suisse. En tant que fournisseurs de denrées alimentaires suisses, ils exercent une très importante fonction de charnière entre la production et les consommatrices et consommateurs et se sentent très engagés envers ces deux parties. Il n'en demeure pas moins que primavera rejette clairement les deux initiatives, car elles menaceraient fortement l'agriculture productive en Suisse. On peut en effet craindre que :

- a) la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en denrées alimentaires déjà aujourd'hui très saines, très sûres et de haute qualité ne soit menacée, en raison de la forte hausse prévisible des pertes de rendements dues aux dégâts des ravageurs ;
- b) les denrées alimentaires suisses ne deviennent plus rare et plus chères et qu'il ne soit pas exclu que l'on se tourne dès lors davantage vers des denrées alimentaires importées, dont les modes de production ne sont pas toujours connus pour leur absence de résidus ;
- c) la problématique du gaspillage alimentaire s'aggrave, car de nombreux fourrages issus de la production alimentaire (pulpe de betterave sucrière, tourteaux produits lors du pressage des oléagineux ou petit-lait restant après la fabrication du fromage) ne pourraient plus être distribués aux animaux de rente sans qu'il n'en résulte la perte de paiements directs.

Pas de passivité, mais un engagement pour la minimisation des PPS

primavera pense au contraire que le Plan d'action sur les produits phytosanitaires de la Confédération est la bonne réponse aux attentes en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Ce plan prévoit justement de fortes restrictions de l'usage des produits phytosanitaires présentant des risques particuliers. Au total, les risques des produits phytosanitaires doivent être réduits de 50 %, et d'ici 2027

- 1) l'utilisation de PPS présentant des risques particuliers doit être réduite de 30 %, et
- 2) les émissions dues à l'utilisation restante des PPS doivent être réduites de 25 %

par rapport à la période 2012-2015. Ces objectifs sont certes très ambitieux, mais justifiés.

Ces exigences, combinées aux solutions innovantes de la pratique, sont plus prometteuses que les interdictions ou la suppression prévue de paiements directs. À l'extrême, de telles mesures pourraient même encourager les producteurs de cultures spéciales, comme la vigne ou les légumes, à utiliser beaucoup plus de PPS qu'auparavant, pour intensifier la production, optimiser les récoltes et compenser la perte des paiements directs.

Muri b. Bern, le 17 mai 2019